23me Année N 5541 BUREAUX : RUE NEUVE, 17 UN NUMÉRO 15 CENTIMES BUREAUX: RUE NEUVE, 17 Vendredi 27 Juin 1879

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:

Annonces: la ligne. . . 20 c.
Réclames: » . . . 30 c.
Faits divers: » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

ROUBAIX, 26 JUIN 1879

BOURSE DE PARIS DU 26 JUIN

Cours à terme de 1 h. 26, communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

VALEURS	Cours du jour	Cours précéd
3 0/0 amortissable. . .	85 55 .f.	85 625 f.
Rente 3 0/0.	82 40 .f.	82 50 .f.
Rente 5 0/0.	116 55 .f.	116 60 .f.
Italien 5 0/0.	81 90	81 80 .f.
Turc 5 0/0	11 95	11 90
Act. Nord d'Espagne .	298 75	298 75
Act. Gaz.	0000 00	1278 75
Act. B. de Paris P.-B.	832 50	832 50
Act. Mob. Français. .	556 25	555 00
Act. Lombards . . .	193 75	195 00
Act. Autrichiens. . .	616 25	617 50
Act. Mob. Espagnol. .	1262 50	1262 50
Act. Suez	000 00	758 75
Act. Banque Ottom. .	505 00	508 75
Oblig. Egypt.uni. . .	252 50	252 50
Act. Fon. France. . .	851 25	852 50
Florin d'Autriche . .	68 3/4	68 45
Act. Saragosse. . . .	362 50	362 50
Emp. Russe 1877. . .	92 1/8	92 30
Délégations Suez. . .	000 00	650 00
Florin Hongrois . . .	83 3/4	83 80
Espagne extérieur . .	» »	15 5/16
Consolidés	» »	97 000
Banque d'Escompte. .	827 50	000 00

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 2 h. 1/2, chez MM. A. Maire et H. Blum 176, rue du Collége, à Roubaix.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)	26 JUIN	25 JUIN
3 0/0	82 30 ./.	82 40 ./.
3 0/0 amortissable . .	85 55 ./.	85 67 1/2
4 1/2 0/0.	112 00	111 80
Emprunts 5 0/0. . .	116 55 ./.	116 55 ./.

Service particulier	26 JUIN	25 JUIN
Act. Banque de France.	3105 00	3150 00
» Société générale. .	503 00	500 00
» Créd. f. de France.	845 00	852 00
» Chemin autrichien.	615 00	617 00
» Lyon.	1162 00	1160 00
» Est	723 00	723 00
» Ouest	776 00	778 00
» Nord.	1558 00	1555 00
» Midi	888 00	885 00
» Suez	756 00	758 00
% Péruvien	00 00	00 00
Act. Banq. ottom. (anc.)	000 00	000 00
» Banq. ottom. (nou.)	507 00	508 00
Londres court. . .	25 28 00	25 28 00
Créd. Mob. (act. nouv.)	555 00	555 00
Turc	12 00	11 95

DEPECHES COMMERCIALES

New-York, 26 juin.

Change sur Londres, 4,86 50; change sur Paris, 5,15 00; 100.
Café good fair, (la livre) 13 1/8, 13 3/8.
Café good Cargoes, (la livre) 13 5/8, 13 7/8.
Calme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Ce, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 26 juin.

Nul.

Liverpool, 26 juin.

Ventes 6,000 b. Marché calme.

New-York, 26 juin.

Coton, 12 3/8.
Recettes 4,000 b.
New-Orléans low middling 88 »/».
Savannah » » 84 »/».

BULLETIN DU JOUR

« Il n'y a plus rien en face de la république » s'écriait hier le journal de M. Gambetta. Dans ce cas, pourquoi donc, s'inspirant de cette situation, la majorité ne désarme-t-elle pas ; ne renonce-t-elle pas aux lois de violence, de guerre civile, qu'elle prépare tous les jours ?

Comment ! il n'y a plus rien en face de la république. » Personne ne conteste plus sérieusement ni le principe de la république, ni la haute valeur des républicains, et l'on forge des armes comme si le gouvernement était menacé par les plus redoutables ennemis !

N'avoir plus rien en face de soi et faire des lois draconiennes, c'est évidemment le comble de la barbarie; car si l'on explique des mesures de violence par des menaces immédiates, on ne peut les justifier quand on affirme qu'on n'a pas un ennemi à combattre.

Mais les opportunistes sentent que leur œuvre n'est assise sur rien de solide et ils ne peuvent pas ne pas se rendre compte de l'incapacité de leur personnel gouvernemental. Ils ne consentent pas à avouer leur faiblesse, mais ils la confessent par leurs actes. Il ne faut pas lire leurs discours, ni surtout leurs professions de foi politique ; il faut encore moins tenir compte de leurs promesses ! il faut les juger à leurs *actes !*

Des actes ! des actes ! criaient autrefois les gauches aux ministres qui occupaient le pouvoir. Ces actes, nous les connaissons. C'est la suppression de toutes les libertés, de toutes les franchises, de tous les contrôles ; c'est la constitution du monopole. « Le monopole, c'est le salut, » disait M. Gambetta. « Les libertés de l'Etat, » « les droits de l'Etat » a-t-il ajouté pour compléter son programme.

Eh bien ! toutes les libertés supprimées, tous les monopoles constituant les droits de l'Etat exagérés jusqu'à l'arbitraire le plus effréné, la république ne sera pas pour cela consolidée. Ce ne sont pas les adversaires de la république qui porteront tort à la république, ce sont les républicains. Ils le sentent et c'est pour cela qu'ils affirment qu'ils n'aperçoivent pas un ennemi à l'horizon ! Tactique de poltron.

On écrit de Versailles (Chambre des députés), le 24 juin :

(Suite de la discussion sur les lois Ferry.)

— Jusqu'ici M. le baron de Mackau n'avait fait que de rares apparitions à la tribune et n'avait abordé que des questions prêtant peu à l'éloquence. Il y avait déployé les qualités qu'elles comportent, mais il était rentré avec elles dans la pénombre parlementaire. Aujourd'hui le député de l'Orne est sorti de cette demi-obscurité et a donné la mesure de son talent dans le discours qu'il a prononcé en réponse aux citoyens Paul Bert et Deschanel. M. le baron de Mackau est jeune encore. Sa tenue pleine de distinction révèle la nature de ses idées ainsi que le foyer de sélection chrétienne d'où il les a tirées. Il a la voix un peu faible, mais d'un timbre argentin qui la porte sur ses ailes aux quatre coins de la vaste salle. Son geste est sobre, mais vif, sans désordre, et accompagne la pensée d'une manière fort agréable. Vous sentirez bien dans son ton quelque tristesse et quelque ironie, mais pas de haine. Son langage correspond en l'achevant à cet ensemble de qualités. Il est clair, net, précis, animé, et pardessus tout honnête.

Dans le très-remarquable discours qu'il a prononcé et qui a duré près de trois heures, le député de l'Orne, après avoir constaté que la République des pseudo-républicains d'une partie de la majorité avait enfin levé le masque et montré visage d'athée, s'est attaqué à chacun des misérables et honteux sophismes auxquels les ministres et les organes de la commission n'ont pas craint d'avoir recours pour colorer le coup de force et l'acte de tyrannie qu'ils sont résolus à diriger contre le catholicisme, et a montré que ces sophismes, qu'on dirait élaborés par des fous ou des malfaiteurs aux abois, loin de diminuer l'horreur et le mépris provoqués par les lois Ferry dans le peuple et dans la bourgeoisie, ne feront que les accroître.

Il a montré toutes les lois antérieures violées par ces projets, toutes les professions de foi libérales des candidats républicains aujourd'hui foulées aux pieds, tous les prétendus principes républicains reniés, et sur toutes ces violations et toutes ces apostasies cyniques trônant et ricanant, le despotisme du nombre. Une fois entré dans la maison du bon et pieux Orgon, le Tartuffe révolutionnaire reprend pour son compte le mot de son aïeul et dit en grinçant des dents au propriétaire légitime de la maison : Et maintenant, c'est à vous de sortir d'ici.

Puis, regardant au fond du projet, l'orateur a, d'une main de maître, signalé ce qui s'y trouve : l'irréligion. La démonstration, d'ailleurs, était facile à faire après les déclarations des citoyens Paul Bert et Deschanel ; mais il était bon qu'elle fût faite, afin que la France sache bien où la conduit la franc-maçonnerie. Loin de protester contre l'accusation de M. Mackau, loin de se défendre de vouloir déchristianiser la France, comme le faisaient naguère encore les députés de la majorité, ils ont avoué aujourd'hui même, par l'organe du même M. Paul Bert, que tel était bien leur but, et que ce qui se passe en ce moment n'est qu'un commencement d'exécution. Aujourd'hui, on laïcise l'enseignement par la proscription des maîtres chrétiens. Demain, sachez-le bien, pères et mères de famille, on viendra vous enlever vos enfants de force et on les jettera dans des laboratoires infâmes, où par des opérations infernales on leur arrachera le cœur et l'âme. Le discours de M. de Mackau a établi directement et indirectement cette triste vérité. Directement par le raisonnement, la logique et les faits, indirectement en provoquant les aveux de M. Paul Bert, aveux accueillis et endossés par les applaudissements de la gauche.

Ce qui montre la force et la vérité du discours de M. de Mackau, c'est que le rapporteur de la commission, le citoyen Spuller, n'a rien trouvé à y répondre. C'était réellement pitié de voir cet homme qui, comparé à ses compagnons, n'est pas sans mérite et sans culture, s'empêtrer dans des phrases confuses, dans des raisonnements et des explications ou qui n'avaient pas de sens, ou qui n'avaient aucun rapport avec la question, et cela dans un style lourd, dans un langage laborieux, et avec une diction si pénible, que ses meilleurs amis en éprouvaient un malaise visible.

Ne trouvant rien à répondre que des banalités indignes d'un homme qui tient une plume et qui a la prétention de représenter ce qu'il appelle emphatiquement les principes modernes, le citoyen rapporteur a eu recours au procédé ordinaire des ministres républicains menacés de chavirer : il a proféré contre les catholiques des grossièretés et des insolences. Mal lui en a pris. « Vous n'avez pas le droit de nous insulter, vous qui êtes Badois ! » lui crie M. de Kerjegu. Après avoir essayé d'une diversion en menaçant l'interrupteur d'un duel, le citoyen Spuller, se radoucissant, a bégayé cette réponse : « Je suis Français comme vous ! » Nous voulons ne pas douter de la parole de M. Spuller, mais il l'eût confirmée par quelques papiers que cela n'eût pas nui. Au lieu de cela, il n'a trouvé que de tristes divagations contre les catholiques et le culte catholique. Cela a suffi pour lui valoir les applaudissements de la majorité, digne récompense d'un misérable discours.

Le testament du prince Louis-Napoléon

On écrit de Londres au *National* :

« Je puis vous garantir absolument que le prince Louis-Napoléon n'a laissé aucune espèce de testament politique. — Lorsque M. Rouher vint faire auprès de lui, sur les instances de l'Impératrice, une dernière tentative pour le dissuader d'entreprendre la campagne à la suite de l'armée anglaise, l'ex-vice empereur à bout d'arguments lui dit : « Mais enfin si un accident arrivait, votre Altesse a-t-elle au moins songé à laisser des instructions pour la succession à la couronne impériale. « Le prince aurait répondu :

« Si ce que vous prévoyez, arrivait monsieur Rouher, la succession non pas à la couronne, que je ne possède pas, mais à la seule chose qui m'appartienne actuellement, c'est-à-dire à la position de chef politique de la famille des Napoléon, a été réglé par le sénatus-consulte de 1852, œuvre de mon père à laquelle je n'ai point le droit de rien changer. Je ne vous en remercie pas moins de votre suggestion, qui fera qu'avant de partir, je règlerai du moins la succession des choses qui m'appartiennent réellement. »

Et ce fut à la suite de cette conversation que, se conformant aux stipulations de la loi anglaise, qui exige que la signature d'un testament, même olographe, soit attestée par deux témoins, le prince après avoir écrit ses dispositions testamentaires, signa son testament *devant deux officiers anglais, ses camarades de Woolvich, après en avoir lu, conformément à la loi anglaise, les dispositions d'un bout à l'autre.*

« Ce document est excessivement court : il se borne à instituer la mère du prince légataire universelle, sans restriction ni reprises, à la seule charge de remettre des souvenirs à ses gens, de conserver M. Piétri, de distribuer des souvenirs (armes et livres) à M. Conneau et à M. Espinasse, et de servir une rente viagère à son vieux valet de chambre, ex-cuirassier de Reichshoffen. »

On lit dans la *Patrie* d'hier soir :

« Le service funèbre pour le repos de l'âme du Prince Impérial sera célébré demain jeudi, 26 juin, à Saint-Augustin, à midi précis.

» L'émotion si profonde et si générale qui a été causée par la mort tragique du prince Louis-Napoléon donnera un caractère véritablement national à cette cérémonie.

» Les hommes de tous les partis se rencontreront à Saint-Augustin pour apporter au prince et à ceux qui le pleurent une dernière marque de sympathie.

» Le *Pays* publie une lettre de M. le comte Hallez d'Arroz, annonçant que les royalistes, en témoignage de respect pour la mort du Prince Impérial et de sympathie pour l'Impératrice, se réuniront demain dans le square de la Chapelle-Expiatoire. Ils viendront de là, en masse, apporter une couronne de regrets et de pieux hommages sur le catafalque qui s'élèvera sous le dôme de l'église Saint-Augustin.

» Un accord s'est établi entre les amis du Prince pour éviter toute manifestion politique de nature à enlever à la cérémonie son caractère exclusivement religieux et patriotique. Nous ne saurions trop approuver cette résolution.

Un journal conteste à M. Paul de Cassagnac que M. Emile de Girardin ait été de ceux qui participèrent au plébiscite de 1870, et qui demandèrent aux électeurs de voter OUI.

Le doute n'est pourtant pas possible, car voici ce que nous trouvons sur une circulaire de cette époque, énumérant les bienfaits de l'Empire et trop longue à citer pour que nous la donnions en entier.

COMITÉ CENTRAL DU PLÉBISCITE DE 1870
(*Paris, rue de Rivoli, 182*)

6 mai 1870.

. . . . . .

Electeurs,

Voulez-vous la liberté ? — Votez OUI.
Voulez-vous l'ordre ? — Votez OUI.
Voulez-vous la stabilité ? — Votez OUI.
Voulez-vous la prospérité ? — Votez OUI.
Voulez-vous reconnaître nos efforts, notre dévouement ? — Votez OUI.

Pour le Comité central, le Comité d'exécution:
Le président : duc d'Albufera, député.
Les membres : Amiral Bouet-Villaumez, sénateur ; vicomte de la Guéronnière, sénateur ; comte Frédéric de la Grange, député ; Clément Duvernois, député ; EMILE DE GIRARDIN.

Le prince Jérôme-Napoléon

Si l'on veut savoir ce que la plupart des bonapartistes pensent du prince Jérôme-Napoléon, il faut relire l'article que M. Paul de Cassagnac consacrait à ce personnage, en 1876:

On a vu dans la séance de vendredi, à la Chambre des députés) un prince du sang impérial mentir à son nom et apporter aux ennemis de sa race le concours de sa parole empoisonnée.

Engraissé par l'empire, il n'a même pas eu la reconnaissance de l'embonpoint.

Et il est venu faire son début oratoire à la fois contre Dieu, contre l'empire et contre les honnêtes gens.

Depuis longtemps Dieu passait déjà pour être son ennemi.

Et, dans un Vendredi-Saint demeuré célèbre et à déjeûner, il avait augmenté les injures de ce jour douloureux en lançant sur le Golgotha des ossements de poulet et des os de cotelette.

C'était sa manière de protester.

Pilate faisait crucifier le Christ.

Julien l'Apostat lui jetait son sang mêlé de sable.

Voltaire l'appelait l'*infâme*.

Lui, il avait voulu les dépasser tous par la grandeur et la dignité de son opposition religieuse, et, après avoir bien cherché, il n'avait trouvé que cela; « faire gras ! »

La hauteur de son âme et la taille de son cœur sont tout entières dans cette façon d'agir.

L'empire aussi avait encouru sa fureur.

Il en voulait à l'empire de ne l'avoir mis que sur la première marche du trône.

« Et dès la naissance du prince impérial il lui voua la haine la plus mortelle.

« Il ne lui pardonnait pas d'être né.

« Trop lâche pour tenter une attaque de front, il a rampé dans l'ombre ; embusqué dans les plis du manteau impérial, il tirait sur tout ce qui nous était cher, sur le pouvoir, sur la famille, sur la religion. »

Mais rien n'y faisait.

Son déshonneur demeurait personnel et ne remontait pas plus haut.

Et il essaya tout, même le cynisme de la vie privée, même les allures les plus éhontées, espérant qu'il entraînerait avec lui, dans cette boue volontaire, l'empire qu'il détestait.

Et l'empire ne fut pas atteint par lui. L'aigle n'avait rien de commun avec ce vautour immonde.

Et l'aigle s'envola, et le vautour resta sur le charnier.

Chacun était à sa place désormais.

Hier, on l'a vu faire craquer la tribune sous ce ventre qu'enflèrent les bienfaits de l'empire.

Par une phrase odieuse, mensongère, il a mis sur le parti catholique la responsabilité de la perte de l'Alsace et de la Lorraine.

Malheureuses provinces, qui ne s'attendaient pas, comme excès d'humiliation, à être défendues par cet homme.

Il était général de division, il avait une épée au côté, ce prince, quand l'Alsace et la Lorraine couraient le suprême danger, et on ne le vit sur aucun champ de bataille.

La cholérine ne venant pas à son aide, comme en Crimée, il alla au-devant d'elle.

Et c'est à son occasion, c'est grâce à lui que la tempête a été déchaînée hier, que l'impératrice, que le prince impérial, que la religion, que la France, que tous nous avons été compris dans un même outrage.

Il y en avait dans notre parti qui nous reprochaient d'avoir deviné *Jérôme-Egalité* dans l'hypothétique de la dynastie impériale.

Eh bien ! et maintenant ?

Mais ce qui nous console, c'est qu'enfin les voiles sont tombés, le masque de César est à bas et ne cache plus le traître.

PAUL DE CASSAGNAC.

L'ATTENTAT
contre Mgr. l'Archevêque de Bourges

On lit dans le *Moniteur Universel* :

«Nous avons parlé, il y a quelques jours, de l'attentat commis sur la personne de S. G. l'archevêque de Bourges.

« Une personne à même d'être bien renseignée nous rapporte des détails que nous reproduisons avec toutes les réserves d'usage.

« C'est au moment où la voiture de Sa Grandeur rentrait à l'archevêché que trois coups de révolver furent tirés ; les trois balles traversèrent la capote de la voiture, mais n'atteignirent heureusement pas l'archevêque.

«Le coupable n'a pas été découvert: mais une enquête sera faite évidemment, et nous ne doutons pas que le Gouvernement n'en fasse connaître les résultats. »

LETTRE DE PARIS

(*Correspondance particulière*)

Paris, 25 juin.

On avait, plus d'une fois, demandé à des membres du gouvernement, qu'on savait n'être pas partisans des lois Ferry et déplorer les résultats qu'elles auraient pour la paix intérieure en France: « Mais pourquoi les avez-vous laissé présenter? » A cette question, aucune réponse ne fut jamais faite; les gouvernants ainsi interrogés baissaient la tête et se taisaient.

Eh bien, la réponse que nos gouvernants n'osaient formuler, M. Spuller l'a faite hier, avec une franchise qui pourrait s'appeler d'un autre nom: il a avoué que la majorité républicaine n'était pas maîtresse de ses volontés, qu'elle ne pouvait pas tout ce qu'elle voudrait, qu'elle faisait parfois ce qu'elle ne voudrait pas; il a déclaré que l'esprit de la révolution, qui n'est pas achevée et veut arriver à son couronnement, poussait la majorité où bon lui semblait.

Voilà donc l'explication! Il y a, comme nous le pressentions, comme nous l'avons dit quelque fois, une force mystérieuse, une action secrète qui domine la majorité et, par elle, le gouvernement, forçant l'un et l'autre à tout détruire pour n'être pas eux-mêmes brisés.

Quelle est cette force?... Puisqu'on est entré dans la voie des aveux, qu'on la nomme donc, une fois pour toutes!

Ce sera le devoir des députés de la droite d'empêcher à tout prix la majorité d'étrangler — comme certains y poussent — la discussion pendante. En se prolongeant, cette discussion a d'excellents résultats et nous vaut, chaque jour, des révélations de plus en plus précieuses. C'est ainsi qu'hier M. de Mackau, a forcé, par sa logique pressante, les partisans du projet à démasquer entièrement leurs mobiles et leurs visées. Ne pouvant lui répondre par de nouveaux arguments, qui faisaient défaut ; ne pouvant reprendre ceux déjà produits et dont l'orateur de la droite avait fait complète justice, M. Paul Bert a cédé à l'irritation bien explicable qu'il éprouvait et s'est répandu en menaces significatives. Il a promis à son contradicteur qu'on ne s'en tiendrait pas aux lois proposées par le ministre de l'Instruction laïque, et que d'autres mesures plus énergiques suivraient, à l'heure que la gauche jugerait opportune. Pour notre compte, nous n'avions là-dessus aucun doute ; mais il n'est pas mauvais que l'opinion, que le pays soit édifié sans réserve par l'aveu même de nos adversaires, et il faut remercier les députés conservateurs dont l'insistance, la ténacité, la vigoureuse dialectique poussent ainsi la révolution triomphante dans ses derniers retranchements.

DE SAINT-CHÉRON

INFORMATIONS

Le *Daily News* publie la dépêche suivante:

Sierra Leone (via Madère

Les troupes françaises ont évacué l'île de Matakong le 5 juin.

Le *Moniteur Universel* rapporte sons toutes réserves que M. Laroche-Joubert serait sur le point de donner sa démission de député. Son fils se représenterait devant ses électeurs avec le titre de républicain. Ceci, bien entendu, sous les réserves d'usage.

M. Vuitry, ancien député, vient de mourir à Saint-Donain, près Montereau dans sa 94e année. M. Vuitry fut successivement ingénieur des ponts et chaussées, maire de Sens, conseiller général de l'Yonne député de ce département pendant presque toute la durée et jusqu'au dernier jour du gouvernement de juillet. M. Vuitry qui était très attaché à la monarchie de juillet fut profondément affecté de sa chute et en 1848. Il rentra dans la vie privée, d'où, depuis 31 ans, il n'était plus sorti. M. Vuitry laisse deux enfants. M. Ad. Vutiry, ancien ministre, président le Conseil d'Etat, membre de l'Institut, et une fille Madame Darcy, femme de l'ancien préfet du 16 mai.

Par suite de la mise à la retraite de MM. Ozenne, secrétaire général, et M. Simon, chef de division, dont les attributions étaient fort étendues, plusieurs projets de réorganisation du département de l'agriculture et du commerce ont été étudiés.

Il avait d'abord été question de placer sous la direction du sous-secrétaire d'Etat les services qui, précédemment incombaient à MM. Ozenne et Simon ; mais M. Girerd ayant refusé, ce projet a été abondonné.

Dans tous les cas, il paraît certain que les fonctions de secrétaire général seront supprimées.

Nous apprenons, d'autre part, que la question sera définitivement résolue dans les premiers jours de juillet.

Bulletin Economique

On lit dans la *France* :

«Nous avons annoncé que les Chambres fédérales suisses avaient été saisies d'un projet du conseil fédéral, tendant à augmenter les droits de douanes perçus à l'importation sur diverses marchandises.

«La commission du conseil national, chargée d'étudier la question, ayant terminé son rapport, la discussion du projet a commencé.

«Il en résulte que l'augmentation de droits proposée sur le tabac et ses produits manufacturés n'a soulevé aucune objection.

«Quant aux droits sur les eaux-de-vie, alcools, etc., une grande partie des membres de la commission proposait une augmentation de 13 fr., soit de 7 à 20 fr. ; mais la minorité s'y refuse, objectant le traité existant entre la France et la Suisse et prétendant que cette augmentation donnerait lieu à des mesures de représailles.

«Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.»

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Le classement du grand canal du Nord vers Paris vient d'être définitivement adopté par la commission des voies navigables d'accord avec M. le ministre des travaux publics.

Il a été décidé que le rapport de M. Louis Legrand sur les canaux du département du Nord et les deux rapports de M. Deusy sur le grand canal de la region du Nord seraient imprimés à la suite du rapport général.

Les canaux de Léon à la Deûle et de Roubaix a Tourcoing sont classes comme lignes d'intérêt secondaire.

La commission chargée de l'examen de l'avant-projet de la ligne navigable de Mons à Paris, se réunira vers la fin d'août prochain, à la préfecture du Nord.

Sont nommés membres de cette commission :

MM. Louis Legrand (de Valenciennes), député, président ; de Marsilly, directeur général des mines d'Anzin ; Delame, président de la Chambre de commerce de Valenciennes ; Louis Legrand (de Lecelles), conseiller général à Douai ; Dervaux, conseiller général, à Condé ; Charles Seydoux, manufacturier, conseiller général, du Cateau ; Dutemple, notaire, conseiller général, à Walincourt ; Henri Bernard, président de la Chambre de commerce à Lille ; Adrien Bonte, membre de la Chambre de commerce de Lille ; Macarez, négociant, conseiller général, à St.-Python; Wallerand, président de la Chambre consultative des arts et manufactures de Cambrai ; Horrie, industriel, maire de Maubeuge ; Despretz, industriel à Jeumont.

M. Charaux, professeur de littérature française à l'Université catholique, auteur des *Etudes de critique catholique sur Corneille*, vient de recevoir un Bref du Saint-Père qui le nomme chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

Nos sincères félicitations à l'honorable professeur pour cette distinction méritée à tous les titres.

Le *Mémorial de Lille* annonce qu'un service solennel pour le repos de l'âme du Prince Impérial sera célébré lundi prochain, 30 juin, à Lille, en l'église Saint-Michel, à onze heures précises du matin.

Sur la proposition de M. le préfet du Nord, M. le ministre de l'instruction publique a accordé des secours aux communes ci après designées : Armentières, pour l'installation d'écoles dans l'ancien asile des aliénés, 5,000 fr.; Thumeries, pour acquisition et appropriation d'une école de garçons, 6,000 fr.; Annœulin, construction d'une école de garçons, 5,500 fr.

On vient d'essayer sur les fortifications, près la porte de Béthune, à Lille, une pièce de canon sortant des ateliers de Fives.

Cette pièce mesure 7m. 30 de longueur. Son poids est de 14,000 kil. Sa charge est de 40 kilog. de poudre. Sa portée est de 16 kilomètres. Son affût pèse 20,000 kil.

Cette pièce retourne à l'usine de Fives pour y subir quelques changements et sera de nouveau essayée.

La lettre suivante a été adressée au *Progrès du Nord* qui ne l'a pas encore insérée :

Cysoing, 21 juin.

Monsieur le rédacteur du *Progrès*,

Je n'ai point l'habitude de lire votre journal, mais c'est une négligence que je tâcherai de réparer à l'avenir. Quoique clérical, on peut n'être pas ennemi d'une douce gaîté, et je vous assure que j'ai ri de bon cœur en lisant dans votre numéro d'hier l'article qui vous a été envoyé de Cysoing.

D'après votre correspondant : Monsieur le curé aurait, dimanche dernier, contremandé la sortie de la procession qui devait se faire après vêpres, pour permettre aux porte-flambeaux de prendre part à l'élection d'un conseiller municipal.

Loin de vouloir entamer avec votre correspondant une discussion à l'effet de lui persuader que le mauvais temps suffisait pour empêcher la procession de sortir, j'observerai simplement qu'en admettant la vérité de son assertion il a grand tort de se plaindre.

Ne devrait-il pas, au contraire, des remerciments à Monsieur le curé pour ses bons procédés envers le candidat de vos amis, qui, je le dis à sa louange, m'a toujours édifié par le recueillement avec lequel il porte à chaque procession un flambeau plus gros que plus que le mien.

Or, je vous le demande, si la procession s'était faite, comment mon collègue aurait-il pu donner à son élection tous les soins désirables ?

En style à la mode du jour, on peut dire que votre correspondant a craché en l'air, et qu'il a sali le nez de son ami politique de fraîche date.

J'aime à croire que vous lui recommanderez d'avoir une autre fois.

Agréez, etc.

UN PORTE-FLAMBEAU DE CYSOING.

On annonce que M. Emile Marck, ancien directeur du théâtre de Lille, a donné sa démission de directeur des théâtres municipaux de Lyon.

Le dernier numéro de l'*Echo des Orphéons* publie les appréciations du jury concernant les différentes exécutions de la Musique Municipale de Wattrelos, lors du récent concours de Meudon. Nous nous empressons de les reproduire.

Musique Municipale de Wattrelos. 1re division, 1re section. — *Concours d'exécution.* — Morceau imposé (Mont-Joli). Excellente attaque. L'effet du premier Andante très-reussi. L'Allegretto fait avec une grande délicatesse ; le Rallentendo bien exécuté. Soli de basse, deuxième Andante, produit un grand effet. L'attaque des cuivres de l'Allegro, très-vigoureux, ce qui a entraîné une finale excellente du morceau.

(Marche aux flambeaux) Meyerbeer. — Ensemble et exécution excellents. Cette musique gagnerait pourtant à ajouter quelques saxophones. Le jury a demandé de pouvoir décerner une couronne de vermeil en place de la palme indiquée sur le programme. Cette société doit nécessairement monter en division supérieure.

Concours de soli. Solo de clarinette, très bien. — Solo de trombone, hésitation au commencement, s'est grandement rattrapé par son excellente articulation et sa bonne qualité de son. — Solo de piston, excellent artiste. — Saxophone-soprano, a marché grandement à l'égal de ses collègues — — Solo de basse, excellente embouchure et très bonne exécution. — Trompette, même observation que pour le solo de piston. — Petite flûte, même observation que pour le saxophone-soprano, plus souvent très-juste. Le jury regrette de ne pouvoir offrir une médaille à chaque artiste.

Nous apprenons que cette société désireuse de remercier les habitants de Wattrelos, de l'accueil qui leur a été fait à leur rentrée du concours de Meudon, donnera dimanche prochain 29 courant, un concert public sur la place.

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés :

1° Allegro militaire XXX. — 2° *En Avant* marche XXX. — 3° *La Couronne d'or*, ouverture, Buot. — 4° *Une soirée près du lac*, fantaisie, Leroux. — 5° *Mont-Joli*, fantaisie, morceau imposé et couronné au concours de Meudon, Sauvagnac. — 6° *Marche aux flambeaux*, Meyerbeer. — 7° Air varié, Molart. — Valse, Jancourt.

Le concert commencera à 5 heures 1/2.

Notre correspondant de Croix, nous écrit que le carrousel qui a eu lieu dimanche dernier, dans cette commune, au bénéfice des pauvres, a été très-brillant. Cent-cinquante cavaliers avaient répondu à l'invitation de la commission. Le cortége, formé à la *Croix Blanche*, au Créchet et précédé de l'*Harmonie* et des Sapeurs-Pompiers s'est rendu en très-bon ordre sur la place où le concours a eu lieu.

Les vainqueurs ont été MM. Harinckoucke, de Roubaix, 1er prix, six couverts en argent, valeur 150 francs;

Jean-Baptiste Picavet de Hem, 2e prix, quatre couverts en argent, valeur 100 fr. ;

Hochedez, de Wattignies, 3e prix, un plateau et une cafetière, valeur 80 francs ;

Jean-Baptiste Salembier, de Hem, 4e prix, dix-huit cuillers à café en argent, valeur 60 francs ;

Alexis Coulon, de Mouscron, 5e prix, un milieu de table, valeur 50 francs ;

X..., sixième prix, douze couteaux à dessert, valeur 35 francs ;

X..., surprise, valeur 25 francs ;

Ce carrousel, où beaucoup de cavaliers se sont fait remarquer par leur bonne tenue équestre, a été très animé et surtout très-bien réglementé par la commission et le jury.

Les cavaliers, le public et les pauvres ne sauraient leur adresser de trop vifs remerciements, car cette fête de bienfaisance a produit 1,500 francs.

Dans le concours au jeu du billard anglais qui a eu lieu, avant-hier, à Lille, MM Stur-